

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

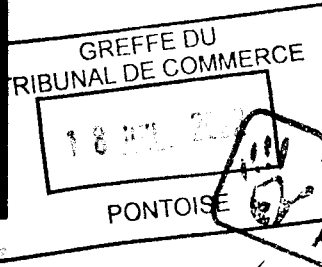
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02078 Numéro SIREN : 422 382 614 Nom ou dénomination : AB PARCS-SOMEBA

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 13539



13539

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ASSOCIATION
D'EXPERTISE
D'ARTS
D'ARTS
D'ARTS

AB PARCS SOMEBA 2021

30 RUE DE L'EGALITE

95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

SIRET: 42236261400069

APE: 6420Z

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

DOCUMENTS ANNUELS

Sommaire

1 - Etats financiers

Bilan Actif	1
Bilan actif	2
Détail des comptes	3
Bilan Passif	5
Bilan passif	6
Détail des comptes	7
Compte de résultat	9
Compte de résultat de l'exercice	10
Compte de résultat de l'exercice (suite)	11
Détail des comptes	12

2 - Annexe

Annexe	15
Annexe pour RNS et RNP	16
Règles et méthodes comptables (standard)	17
Charges à payer (automatique)	18
Charges constatées d'avance	19
Composition du capital social	20

3 - Etats fiscaux

Liasse fiscale	21
Bilan actif	22
Bilan passif	23
Compte de résultat de l'exercice	24
Compte de résultat de l'exercice (suite)	25
Immobilisations	26
Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	27
Amortissements	28
Provisions inscrites au bilan	29
Etat des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	30
Détermination du résultat fiscal	31
Détermination du résultat	32
Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	33
Etat des déficits ordinaires comme si la société était imposée séparément	34
Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	35
Etat des rectifications apportées au résultat d'ensemble	36
Etat des rectifications apportées au résultat lors de sortie, fusion ou scission	37
Fiche de calcul du plafonnement des résultats et PVL	38
Etat des rectifications apportées au résultat d'ensemble	39
Détermination des plus et moins values	40
Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion ou d'apport	41
Suivi des moins values à long terme	42
Affectation des plus values à long terme et réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	43
Détermination de la valeur ajoutée	44
Répartition du capital social	45
Impôt sur les sociétés	46
Annexe à la 2065	47
Annexe à la 2065	48

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF

 Exercice clos le:
 31/12/2021
 12 mois

 Exercice clos le:
 31/12/2020
 12 mois

	Brut	Amort. prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial	609		609	0.03	609	0.03
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	760 607	628 508	132 098	7.15	141 433	6.33
Inst. techniques, mat. outillage industriel	110 777	28 613	82 164	4.38	92 494	4.12
Autres immobilisations corporelles	58 137	45 665	12 471	0.67	16 534	0.69
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	28 841		28 841	1.54	28 841	1.31
Total de l'actif immobilisé	958 974	702 787	256 186	13.67	279 934	10.35
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commande	541 489		541 489	28.89	270 604	19.29
Clients et comptes rattachés	222 394	16 266	206 127	11.00	109 128	4.12
Autres créances	154 284		154 284	8.23	139 874	5.03
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	715 290		715 290	38.16	710 544	26.06
Charges constatées d'avance	1 152		1 152	0.06	2 333	0.13
Total de l'actif circulant	1 634 610	16 266	1 618 343	86.33	1 232 485	41.45
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif	2 593 585	719 054	1 874 530	100.00	1 512 419	100.00

BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
20700000 Fonds commercial	609.80	609.80		
Total Fonds commercial	609.80	609.80		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Constructions</i>				
21310000 Batiments	464 211.15	464 211.15		
21350000 Installations generales	296 396.06	296 396.06		
28131000 Amort. batiments	-332 112.77	-322 933.74	-9 179.03	-2.8
28135000 Amort. install. generales	-296 396.06	-296 219.54	-176.52	-0.1
Total Constructions	132 098.38	141 453.93	-9 355.55	-6.6
<i>Inst. techniques, mat. outillage industriel</i>				
21540000 Materiel industriel	110 777.83	108 925.71	1 852.12	1.7
28154000 Amort. materiel industriel	-28 613.13	-16 431.47	-12 181.66	-74.1
Total Inst. techniques, mat. outillage industriel	82 164.70	92 494.24	-10 329.54	-11.2
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
21810000 Agencements installations	47 273.16	47 273.16		
21820000 Materiel de transport	5 150.00	5 150.00		
21830000 Materiel de bureau	593.88	593.88		
21840000 Mobilier de bureau	5 120.52	5 120.52		
28181000 Amort. agencement	-36 954.52	-35 276.71	-1 677.81	-4.8
28182000 Amort. materiel transport	-2 996.77	-611.63	-2 385.14	-390.0
28183000 Amort. materiel de bureau	-593.88	-593.88		
28184000 Amort. mobilier	-5 120.52	-5 120.52		
Total Autres immobilisations corporelles	12 471.87	16 534.82	-4 062.95	-24.6
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
27500000 Depots et cautionnements	28 841.85	28 841.85		
Total Autres immobilisations financières	28 841.85	28 841.85		
ACTIF CIRCULANT				
<i>Créances</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commande</i>				
40910000 Avances et acomptes frs	541 489.04	270 604.52	270 884.52	100.1
Total Avances et acomptes versés sur commande	541 489.04	270 604.52	270 884.52	100.1
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
41100000 General client	202 874.00	106 579.87	96 294.13	90.3
41600000 Clients douteux	19 520.34	15 289.34	4 231.00	27.7
49100000 Depreciation creances clients	-16 266.95	-12 741.12	-3 525.83	-27.7
Total Clients et comptes rattachés	206 127.39	109 128.09	96 999.30	97.9

BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Autres créances				
42500000 Personnel avces et acptes	2 200.00	1 000.00	1 200.00	120.0
43870000 Org. sociaux prdts a recevoir		524.86	-524.86	-100.0
44300000 Operations avec l'etat	7 373.59	1 474.87	5 898.72	399.9
44560000 Tva sur achats	1 970.54	5 996.05	-4 025.51	-67.1
44562000 Tva sur immobilisations		2 461.78	-2 461.78	-100.0
44567000 Credit de tva a reporter		7 453.00	-7 453.00	-100.0
44583000 Remboursement tva demande		25 000.00	-25 000.00	-100.0
44586000 Tva sur fact. non parvenues	96 640.00	48 578.00	48 062.00	98.9
44587002 Tva sur avoirs a etablr		253.00	-253.00	-100.0
45110005 C/ct francis fayolle sa	15 113.78	23 113.78	-8 000.00	-34.6
45180099 Interets c/c groupe	30 986.14	24 019.28	6 966.86	29.0
Total Autres créances	154 284.05	139 874.62	14 409.43	10.3
Divers				
Disponibilités				
51210100 Societe generale	670 362.60	688 355.27	-17 992.67	-2.6
51210200 Societe generale bis	30 063.12	5 901.01	24 162.11	409.5
51211000 Credit agricole	13 004.12	13 365.12	-361.00	-2.7
53110000 Caisse	533.16	930.79	-397.63	-42.7
53120000 Caisse sentier	1 327.43	1 992.32	-664.89	-33.4
Total Disponibilités	715 290.43	710 544.61	4 745.82	0.7
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
48600000 Charges constataees d'avance	1 152.97	2 333.58	-1 180.61	-50.6
Total Charges constatées d'avance	1 152.97	2 333.58	-1 180.61	-50.6
*** Total du Bilan Actif ***	1 874 530.48	1 512 419.96	362 110.52	23.9

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF

 Exercice clos le:
31/12/2021
12 mois

 Exercice précédent
31/12/2020
12 mois

Capital social ou individuel	528 000	28.17	528 000	34.91
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...	183	0.01	183	0.01
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	52 800	2.82	52 800	3.49
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	271 208	14.47	271 208	17.99
Report à nouveau	- 60 816	- 3.24	- 60 816	- 4.02
Résultat de l'exercice	86 876	4.63	- 60 816	- 4.02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	134 903	7.20	137 183	8.89
Total des capitaux propres	1 013 154	54.05	528 538	34.99
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total des autres fonds propres				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 056	2.67	66 576	4.40
Emprunts et dettes financières divers	68 549	3.66	59 937	3.96
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 724	0.11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	631 606	33.69	372 242	24.61
Dettes fiscales et sociales	111 113	5.93	79 825	5.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	50		3 575	0.24
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	861 375	45.95	583 881	39.01
Ecart de conversion passif				
Total du passif	1 874 530	100%	1 512 419	100%

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel				
10130000 Capital appele verse	-528 000.00	-528 000.00		
Total Capital social ou individuel	-528 000.00	-528 000.00		
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...				
10410000 Prime d'émission	-183.00	-183.00		
Total Primes d'émission de fusion, d'apport, ...	-183.00	-183.00		
Réserve légale				
10611000 Reserve legale	-52 800.00	-52 800.00		
Total Réserve légale	-52 800.00	-52 800.00		
Autres réserves				
10680000 Autres reserves	-271 208.50	-271 208.50		
Total Autres réserves	-271 208.50	-271 208.50		
Report à nouveau				
11900000 Report a nouveau debiteur	60 816.66		60 816.66	
Total Report à nouveau	60 816.66		60 816.66	
Résultat de l'exercice				
Resultat de l'exercice	-86 876.32	60 816.66	-147 692.98	-242.8
Total Résultat de l'exercice	-86 876.32	60 816.66	-147 692.98	-242.8
Provisions réglementées				
14500000 Amortissements derogatoires	-134 903.74	-137 163.87	2 260.13	1.6
Total Provisions réglementées	-134 903.74	-137 163.87	2 260.13	1.6
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
16401000 Pret societe generale	-50 056.71	-66 576.04	16 519.33	24.8
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de i	-50 056.71	-66 576.04	16 519.33	24.8
Emprunts et dettes financières divers				
16510000 Depots	-16 691.18	-20 612.18	3 921.00	19.0
16884000 Interets courus sur pret sg	-13.21	-17.57	4.36	24.8
45110001 Grp integration fiscale	-51 845.00	-39 308.00	-12 537.00	-31.9
Total Emprunts et dettes financières divers	-68 549.39	-59 937.75	-8 611.64	-14.4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
41910000 Clts avances acptes reçus s/ cd		-206.00	206.00	-100.0
41980000 Clients avoir a etablir		-1 518.00	1 518.00	-100.0
Total Avances et acomptes reçus sur commandes en co		-1 724.00	1 724.00	-100.0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
40100000 General fournisseur	-51 766.33	-80 774.97	29 008.64	35.9
40810000 Fournis. facts. non parvenues	-579 840.00	-291 468.00	-288 372.00	-98.9
Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-631 606.33	-372 242.97	-259 363.36	-49.7
Dettes fiscales et sociales				
42100000 Remunerations dues	-114.49	-118.63	4.14	3.5

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
42820000 Provision cp brut	-37 275.78	-25 414.09	-11 861.69	-46.7
43100000 Urssaf	-8 284.00	-22 708.00	14 424.00	63.5
43730000 Humanis retraite	-3 068.49	-2 179.02	-889.47	-40.8
43735000 Areas assurances	-3 313.13	-2 738.12	-575.01	-21.0
43820000 Provisions cp charges	-7 160.47	-5 433.53	-1 726.94	-31.8
44210000 Prelevement a la source	-432.00	-181.00	-251.00	-138.7
44551000 Tva a payer	-11 288.00		-11 288.00	
44570000 Tva sur ventes	-28 748.03	-11 179.94	-17 568.09	-157.1
44820000 Charges fiscales sur cp	-458.49	-312.59	-145.90	-46.7
44860000 Etat charges a payer	-10 970.27	-9 560.57	-1 409.70	-14.7
Total Dettes fiscales et sociales	-111 113.15	-79 825.49	-31 287.66	-39.2
Autres dettes				
46770000 Creditors divers	-50.00		-50.00	
Total Autres dettes	-50.00		-50.00	
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
48700000 Produits constatés d'avance		-3 575.00	3 575.00	-100.0
Total Produits constatés d'avance		-3 575.00	3 575.00	-100.0
*** Total du Bilan Passif ***	-1 874 530.48	-1 512 419.96	-362 110.52	-23.9

ABTARCE DOMERA SRI

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le:					Exercice précédent		Ecart	
31/12/2021					31/12/2020		12	
12 mois					12 mois			
	France	Exportation	Total	%		%		%
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Production vendue de services	1 144 113		1 144 113	100.00	853 036	100.00	281 076	32.57
Chiffre d'affaires net	1 144 113		1 144 113	100.00	853 036	100.00	281 076	32.57
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			23 114	1.98	12 280	1.43	10 833	88.22
Autres produits							- 4	- 87.23
Total des produits d'exploitation			1 167 228	100.00	865 316	100.00	291 906	33.35
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stocks (marchandises)			23 774	2.04			23 774	
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								
Autres achats et charges externes			520 458	44.59	485 337	56.04	35 221	7.26
Impôts, taxes et versements assimilés			49 080	4.20	45 988	5.28	3 092	6.72
Salaires et traitements			380 432	32.59	283 707	32.81	96 724	34.09
Charges sociales			73 294	6.28	58 431	6.76	14 873	25.46
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 600	2.19	41 111	4.76	- 15 511	- 37.73
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 525	0.39	4 312	0.49	213	4.96
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 713	0.15	1 243	0.14	469	37.77
Total des charges d'exploitation			1 078 880	92.43	920 021	105.11	158 858	17.27
Résultat d'exploitation			88 348	7.57	- 44 699	- 5.11	133 047	- 297.65
Bénéfice attribué ou perte transférée								
Perte supportée ou bénéfice transféré								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés			6 966	2.19	7 824	8.89	- 857	- 10.96
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des produits financiers			6 966	0.01	7 824	8.89	- 857	- 10.96
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			290	0.02	373	8.89	- 82	- 22.08
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des charges financières			290	0.02	373	8.89	- 82	- 22.08
Résultat financier			6 676	0.57	7 451	8.89	- 775	- 10.41
Résultat courant avant impôts			95 024	8.14	- 37 247	- 4.24	132 272	- 355.11

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

			Exercice clos le: 31/12/2021 12 mois	Exercice précédent 31/12/2020 12 mois	Ecart
					12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 179	0.19			2 179
Produits exceptionnels sur opérations en capital					- 500 - 100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 459	0.47			5 459
Total des produits exceptionnels	7 638	0.65			7 138 N.S.
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					- 2 003 - 100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50				- 6 652 - 99.25
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 199	0.27			- 12 163 - 79.17
Total des charges exceptionnelles	3 249	0.28			- 20 819 - 86.50
Résultat exceptionnel	4 389	0.38			27 957 - 118.62
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					
Impôts sur les sociétés	12 537	1.07			12 537
Total des produits	1 181 833	101.25			298 186 33.75
Total des charges	1 094 957	7.44			150 493 15.93
Bénéfice ou perte	86 876	7.44			147 692.98 - 242.85

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services				
70610000 Prestations de services	-246 730.71	-179 817.66	-66 913.05	-37.2
70611110 Nettoyage charenton	-110 938.38	-95 714.71	-15 223.67	-15.9
70611120 Gardiennage boissy	-43 803.00	-78 911.88	35 108.88	44.5
70611130 Nettoyage exterieur	-43 256.50	-11 512.63	-31 743.87	-275.7
70615000 Prestations de services autol.	-137 751.56	-66 685.30	-71 066.26	-106.6
70620000 Location de parking	-26 341.32	-45 615.59	19 274.27	42.3
70621110 Parking abonnées charenton	-155 173.54	-108 303.92	-46 869.62	-43.3
70621120 Parking clients horaires char.	-179 475.33	-61 048.06	-118 427.27	-194.0
70621130 Parking ventes add. charenton	-51 107.20	-41 863.72	-9 243.48	-22.1
70621210 Parking abonnées sentier	-78 495.70	-87 890.50	9 394.80	10.7
70621220 Parking clients horaires sent.	-9 061.75	-43 762.44	34 700.69	79.3
70621230 Parking ventes add. sentier	-61 978.12	-41 909.87	-20 068.25	-47.9
Total Production vendue de services	-1 144 113.11	-863 936.28	-281 076.83	-32.6
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
78174000 Rep. deprec. creances clients	-1 000.00	-76.67	-923.33	N.S
79100000 Transfert charges d'exploit.	-22 114.32	-12 203.70	-9 910.62	-81.2
Total Reprises sur amortissements et provisions, transf.	-23 114.32	-12 280.37	-10 833.95	-88.2
Autres produits				
75800000 Produits divers de gestion	-0.70	-5.48	4.78	87.2
Total Autres produits	-0.70	-5.48	4.78	87.2
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approv.				
60400000 Ac. etudes et prests. services	23 774.92		23 774.92	
Total Achats de matières premières et autres approv.	23 774.92		23 774.92	
Autres achats et charges externes				
60630000 Fourn. ent. et petit equip.	21 669.88	15 360.20	6 309.68	41.1
60640000 Fournitures de bureau	2 288.54	1 270.58	1 017.96	80.1
60681000 Carburant	5 586.53	4 721.74	864.79	18.3
61100000 Sous traitance generale	29 996.51	30 624.96	-628.45	-2.1
61120000 Sous traitance assist. groupe	15 200.00	12 900.00	2 300.00	17.8
61320000 Locations immobilières	118 304.97	102 001.79	16 303.18	16.0
61350000 Locations mobilières	736.84	535.80	201.04	37.5
61410000 Charges locatives et de copro.	264 074.07	272 660.77	-8 586.70	-3.1
61520000 Ent. sur biens immobiliers	1 500.00		1 500.00	
61550099 Entretien reparation	14 602.28	12 578.13	2 024.15	16.1
61560000 Maintenance	6 505.48	2 113.86	4 391.62	207.8
61600000 Assurances	3 490.04	2 483.19	1 006.85	40.5
62260000 Honoraires	29 385.00	20 112.00	9 273.00	46.1
62270000 Frais d'acte et contentieux	45.20	43.24	1.96	4.5
62410000 Transports sur achats	146.00	60.00	86.00	143.3
62510000 Voyages et déplacements	175.30	1 413.30	-1 238.00	-87.6
62570000 Receptions	191.40		191.40	

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
62610000 Affranchissements	453.60	467.63	-14.03	-3.0
62620000 Telephone	2 060.30	2 423.76	-363.46	-15.0
62780000 Autres frais de banque	4 046.61	3 207.93	838.68	26.1
62810000 Cotisations		258.62	-258.62	-100.0
Total Autres achats et charges externes	620 458.55	485 237.80	135 221.05	7.3
Impôts, taxes et versements assimilés				
63120000 Taxe d'apprentissage	2 637.82	1 748.80	889.02	50.8
63330000 Form. continue organismes	5 000.80	3 757.55	1 243.25	33.1
63511111 Cfe	12 889.00	12 556.00	333.00	2.7
63511112 Cvae	5 188.00	6 356.00	-1 168.00	-18.4
63512000 Taxe fonciere	13 872.00	13 420.00	452.00	3.4
63514000 Tvs	240.00	939.00	-699.00	-74.4
63780000 Taxes diverses	9 252.76	7 211.00	2 041.76	28.3
Total Impôts, taxes et versements assimilés	49 080.38	45 888.35	3 092.03	6.7
Salaires et traitements				
64110000 Appointements	353 501.68	264 983.15	88 518.53	33.4
64126000 Prov. conges payes brut	11 861.69	2 796.44	9 065.25	324.2
64140000 Indemnités et avantages	15 068.78	15 927.75	-858.97	-5.4
Total Salaires et traitements	380 432.15	283 707.34	96 724.81	34.1
Charges sociales				
64510000 Urssaf	35 285.82	30 399.37	4 886.45	16.1
64520000 Mutuelle et prevoyance	7 483.35	6 387.19	1 096.16	17.2
64530000 Retraite	11 740.97	9 670.67	2 070.30	21.4
64540000 Pole emploi	14 590.00	11 056.00	3 534.00	32.0
64570000 Charges fiscales sur cp	145.90	34.39	111.51	324.3
64586000 Prov. conges payes charges	1 726.94	-306.83	2 033.77	-662.8
64700000 Autres charges sociales	830.03	313.92	516.11	164.4
64750000 Medecine du travail, pharmacie	1 491.40	866.70	624.70	72.1
Total Charges sociales	73 294.41	58 421.41	14 873.00	25.5
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements				
68112000 Dot. amort. immob. corp.	25 600.16	41 111.22	-15 511.06	-37.7
Total Dotations aux amortissements	25 600.16	41 111.22	-15 511.06	-37.7
Dotations aux provisions				
68174000 Dot. deprec. creances clients	4 525.83	4 312.00	213.83	5.0
Total Dotations aux provisions	4 525.83	4 312.00	213.83	5.0
Autres charges				
65100000 Redev. brevet licence		920.00	-920.00	-100.0
65440000 Pertes creances irrec. ex. ant	1 668.49	277.53	1 390.96	501.2
65800000 Charges diverses de gestion	45.20	46.35	-1.15	-2.5
Total Autres charges	1 713.69	1 243.88	469.81	37.8
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés				
76385000 Revenus des comptes courants	-6 966.86	-7 824.75	857.89	11.0
Total Autres intérêts et produits assimilés	-6 966.86	-7 824.75	857.89	11.0
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
66110000 Interets sur emprunts	290.71	373.10	-82.39	-22.1
Total Intérêts et charges assimilées	290.71	373.10	-82.39	-22.1

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>				
77200000 Profits sur exerc. antérieurs	-2 179.00		-2 179.00	
Total Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-2 179.00		-2 179.00	
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>				
77520000 Prod. cession immob. corpor.		-500.00	500.00	-100.0
Total Produits exceptionnels sur opérations en capital		-500.00	500.00	-100.0
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>				
78725000 Reprises amort. dérogatoires	-5 459.54		-5 459.54	
Total Reprises sur provisions et transferts de charges	-5 459.54		-5 459.54	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>				
67180000 Chges excp. / opera. gestion		1 433.61	-1 433.61	-100.0
67200000 Pertes sur exerc. antérieurs		570.00	-570.00	-100.0
Total Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 003.61	-2 003.61	-100.0
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>				
67520000 Val. compt. immob. corp. cedée		6 702.40	-6 702.40	-100.0
67880000 Charges exception. diverses	50.00		50.00	
Total Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50.00	6 702.40	-6 652.40	-89.3
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>				
68725000 Dotations amort. dérogatoires	3 199.41	15 362.73	-12 163.32	-79.2
Total Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 199.41	15 362.73	-12 163.32	-79.2
<i>Impôts sur les sociétés</i>				
69810000 Integration fiscale	12 537.00		12 537.00	
Total Impôts sur les sociétés	12 537.00		12 537.00	
*** Total des produits ***	-1 181 833.53	-883 846.88	-298 186.65	-33.7
*** Total des charges ***	1 094 957.21	844 463.54	150 493.67	15.9
*** Bénéfice ou perte ***	86 876.32	-69 816.66	147 692.98	-242.8

ANNEXE

Les notes suivantes et les documents détaillés insérés dans la liasse fiscale font partie intégrante des comptes annuels de l'entreprise

AB PARCS SOMEBA 2021

pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ils se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan:	1 874 530 Euros
- Chiffre d'affaires:	1 144 113 Euros
- Résultat net comptable:	86 876 Euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus	13	
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	579 840	
Personnel		
- Congés à payer	37 275	
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer	7 160	
- Autres charges à payer		
Etat	11 428	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	1 152
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	1 152

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	33 000	16
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	33 000	16

AB PARCS DOMEDA 2021

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise 30 RUE DE L'EGALITE		95230 SOISY SOUS MONTMORE Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET : 42238261400069		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le : 31/12/2021						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC				
		CX		CQ				
		AF		AG				
		AH	609	AI	609			
		AJ		AK				
		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO				
		AP	760 607	AQ	628 508	132 098		
		AR	110 777	AS	28 613	82 164		
		AT	58 137	AU	45 665	12 471		
		AV		AW				
		AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT				
		CU		CV				
		BB		BC				
		BD		BE				
		BF		BG				
		BH	28 841	BI		28 841		
TOTAL (II)		BJ	958 974	BK	702 787	256 186		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM				
		BN		BO				
		BP		BQ				
		BR		BS				
		BT		BU				
	CRÉANCES	BV	541 489	BW		541 489		
		BX	222 394	BY	16 266	206 127		
		BZ	154 284	CA		154 284		
		CB		CC				
		CD		CE				
DIVERS	CF	715 290	CG		715 290			
	CH	1 152	CI		1 152			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	1 634 610	CK	16 266	1 618 343	
	FW							
	FX							
	FY							
	FZ							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 593 585	1A	719 054	1 874 530		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	28 841	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 528 000)	DA 528 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB 183
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 52 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG 271 208
	Report à nouveau	DH -60 816
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 86 876
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK 134 903
		TOTAL (I)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 50 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 68 549
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 631 606
	Dettes fiscales et sociales	DY 111 113
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 50
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 861 375
	Écart de conversion passif *	(V) ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 874 530
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 827 754
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE	FF		
		FG	1 144 113	FH	FI	1 144 113	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 144 113	FK	FL	1 144 113	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	23 114	
	Autres produits (1) (11)				FQ	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 167 228
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	23 774
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	520 458
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 080
	Salaires et traitements *					FY	380 432
	Charges sociales (10)					FZ	73 294
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	25 600
			- dotations aux provisions *			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	4 525
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 713
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 078 880
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	88 348
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 966
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	6 966	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	290
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	290	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 676
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	95 024

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	2 179	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC	5 459	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	7 638	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	50	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	3 199	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	3 249	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	4 389
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	12 537
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 181 833
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 094 957
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)										HN	86 876
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY		
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	2 179	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *							HP		
		Crédit-bail immobilier							HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	6 966	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C. G. I.)								HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9) Dont transferts de charges								A1	22 114	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)								A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles								A6		
	Facultative								A7		
	Obligatoires								A9		
	dont cotisations facultatives Madelin								A8		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VOL AVEC EFFRACTION CAISSE										50	
DOTATION AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										3 199	
REPRISE AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											5 459
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N	
										Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS COMPTES CLIENTS											2 179

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise AB PARCS SOMEBA 2021										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	609	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	464 211	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	296 396	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	108 925	KT		KU	1 852	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *				KV	47 273	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	5 150	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 714	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	927 670	LO		LP	1 852	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	28 841	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	28 841	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	957 122	ØH		ØJ	1 852		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	609	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	464 211	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions			IS		MG		MH	296 396	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	110 777	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers			IU		MM		MN	47 273	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	5 150	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	5 714	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	929 522	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	28 841	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	28 841	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	958 974	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **31/12/2021**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **AB PARCS SOMEBA 2021**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise AB PARCS SOMEBA 2021										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	322 933	PN	9 179	PO		PQ	332 112						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst.général, agencements et aménagement des constructions	PV	296 219	PW	176	PX		PY	296 396						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	16 431	QA	12 181	QB		QC	28 613						
Autres immobilisations corporelles	Inst.général, agencements, aménagement divers	QD	35 276	QE	1 677	QF		QG	36 954						
	Matériel de transport	QH	611	QI	2 385	QJ		QK	2 996						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 714	QM		QN		QO	5 714						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	677 187	QV	25 600	QW		QX	702 787						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	677 187	ØP	25 600	ØQ		ØR	702 787						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	1 868	R1		R2		R3	5 459	R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	1 331	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo.	Inst.gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	3 199	X3		X4		X5	5 459	X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL					NM					NO			
TOTAL III		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP	3 199	NQ		NR		NS	5 459	NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	3 199	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	5 459	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	-2 260				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		AB PARCS SOMEBA 2021		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	137 163	TM	3 199	TN	5 459	TO	134 903
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	137 163	TS	3 199	TT	5 459	TU	134 903
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des Immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	12 741	6U	4 525	6V	1 000	6W	16 266
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	12 741	TY	4 525	TZ	1 000	UA	16 266
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	149 904	UB	7 725	UC	6 459	UD
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	4 525	UF	1 000				
		UG		UH					
		UJ	3 199	UK	5 459				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	28 841	UV	28 841	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	19 520		19 520						
	Autres créances clients	UX	202 874		202 874						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 200		2 200						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	98 610		98 610					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	7 373		7 373					
	Groupe et associés (2)	VC	46 099		46 099						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	1 152		1 152						
	TOTAUX		VT	406 673	VU	406 673	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	50 056		16 435		33 621				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	16 704		16 704						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	631 606		631 606						
Personnel et comptes rattachés		8C	37 390		37 390						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 826		21 826						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	432		432						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	40 036		40 036						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 428		11 428						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	51 845		51 845						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50		50						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	861 375	VZ	827 754		33 621				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	16 519	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise		AB PARCS SOMEBA 2021				Néant ☐ *		Exercice clos le :			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2021			
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		86 876			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)					WB					
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	240				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	240				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY					
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7		12 537			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- imposées au taux de 0%		ZN				
					- Plus-values nettes à court terme		WN				
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	3 780			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB				
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage					Y3						
TOTAL 1					WR		103 433				
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV				
		- imposées au taux de 0 %					WH				
		- imposées au taux de 19 %					WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)					ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY					
	Majoration d'amortissement *					XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF	
		FRU-TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franchisée d'activité nouvelle génération		XC		
				Zone de revitalisation rurale		PC	Zone de développement prioritaire		PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit					ZI					
	Dédutions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II				XH					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	103 433		XJ				
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	103 433		XO				

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Réintégrations diverses	Exercice N
TAXE SUR LES BUREAUX	3780.00
Total	



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **AB PARCS SOMEBA 2021**

N° SIRET **42238261400069**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **131 RUE D'ERMONT**

Néant ☐*

Exercice ouvert le : **01/01/2021**

95328 ST LEU LA FORET CEDEX

clos le : **31/12/2021**

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

	E 1	86 876
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E 2	16 557
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernés par le taux réduit de la quote part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	103 433

II - DÉDUCTIONS

II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	
Plus-values nettes à long terme	{	• imposées au taux de 19%	EY	
		• imposées au taux de 15%	E 6	
		• imposées au taux de 0%	EZ	
		• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7	
		• imputés sur les déficits antérieurs	E 8	
		• autres plus-values imposées au taux de 19% (art. 210 E, 210 F ,238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	
Bénéfice (I - II)	F 2	103 433	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F 3		
Déficit (II - I)	F 4		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F 6		56 124
Bénéfice	F 8	47 309	
Résultat fiscal	F 9		
Déficit			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

(1) le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise AB PARCS SOMEBA 2021				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	44 436
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N° 2058 B Bis 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : **AB PARCS SOMEBA 2021**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **131 RUE D'ERMONT**

95328

ST LEU LA FORET CEDEX

Exercice ouvert le :

clos le : **01/01/2021**

31/12/2021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.	M5		56 124
Déficits transférés de plein droit (Nbr d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter			
Déficits imputés	J9		56 124
Déficits reportables	M6		
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	H9		

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme À 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15%	À 19%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-value nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

© Logiciel MTAE

(* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-NOT-SD et la notice 2032-SD)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-60 816		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes Autres répartitions	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	-60 816		Report à nouveau	ZG	-60 816				
					(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)		ZH	-60 816			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	45 196	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	118 840	XQ	383 115
		- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	29 430
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	62 715
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052								ZJ	520 458	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE								YW	18 077
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	31 003
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052								YX	49 080
T.V.A	- Montant de la TVA collectée								YY	200 302	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	51 568	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*								ØB	353 501	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK			1.17 %	
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
	GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	47 309	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	6 697 369	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	39166129500025				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultats de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : **SAS AB PARCS-SOMÉBA**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **131****RUE D'ERMONT****95328****ST LEU LA FORET CEDEX**

Cocher la case si la déclaration

Souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **42238261400069**Exercice ouvert le : **01/01/2021**clos le : **31/12/2021**Néant ☐

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		103 433		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DJ		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler en Ext 1)	CV		CW	
TOTAL	CX	103 433	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	103 433	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus et moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler en Ext 2)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - AB) ou moins values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins values (EG-EE) taux de 0 %			BS			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%

Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F, 259 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)

B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS AB PARCS-SOMEBA**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :
131 RUE D'ERMONT

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

95328 ST LEU LA FORET CEDEX

SIRET Société intégrée : **42238261400069**

Exercice ouvert le : **01/01/2021**

clos le : **31/12/2021**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0% (1)	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0% (1)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **AB PARCS SOMEBA 2021**

N° SIRET : **42238261400069**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **131 RUE D'ERMONT**

95328 ST LEU LA FORET CEDEX

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2021**

clos le : **31/12/2021**

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la , plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-value à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		103 433
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		103 433

(1) Pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

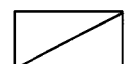
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU A L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SA FRANCIS FAYOLLE		
SIREN de la société mère :	391661295		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS AB PARCS-SOMÉBA		
SIREN de la société intégrée :	422382614		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	131 RUE D'ERMONT 95328 ST LEU LA FORET CEDEX		
Exercice ouvert le :	01012021	clos le :	31122021
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble	Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2)		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime à long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC	MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML	MO	
TOTAL	MP	MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19%	Plus et moins-values à long terme à 0%	Plus et moins-values à long terme à 19%	Plus et moins-values à long terme à 0%
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : AB PARCS SOMEBA 2021					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **AB PARCS SOMEBA 2021**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
--	--

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :

AB PARCS SOMEBA 2021

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **AB PARCS SOMEBA 2021**

Néant ☐ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

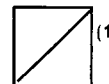
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

AB PARCS SOMEBA 2021		Néant ☐
Désignation de l'entreprise :		
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021	Données en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	14.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 144 113
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 144 113
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	9 951
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	9 952
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	86 490
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	74 626
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	264 275
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 713
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	427 106
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	726 958
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	726 958
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 144 113
Effectifs au sens de la CVAE	EY	14.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	HX	177 471 044
Période de référence	du 01/01/2021	au 31/12/2021
Date de cessation	HR	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portée en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

42238261400069

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB PARCS SOMEBA 2021

ADRESSE (voie)

30 RUE DE L'EGALITE

CODE POSTAL

95230

VILLE

SOISY SOUS MONTMORENCY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

33000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

FRANCIS FAYOLLE

N° SIREN (si société établie en France)

391661295

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

33000

Adresse :

N°

30

Voie

RUE DE L'EGALITE

Code Postal

95230

Commune

SOISY SOUS MONTMORENCY

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2022
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2021		Et clos le 31/12/2021		Régime simplifié d'imposition ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐				Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 2090 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION			Adresse du siège social		
Désignation, SIRET, Adresse de la société : AB PARCS SOMEBA 2021 30 RUE DE L'EGALITE 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY 42238261400069					
Ancienne adresse : (en cas de changement)			B ACTIVITE		
N° Téléphone :			Activités exercées : GESTION DE PARKING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012004					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SA FRANCIS FAYOLLE 30 RUE DE L'EGALITE 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY FR					
					SIRET 39166129500025
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 103 433		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérés (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐		Zone de développement prioritaire Art. 44 septuies ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐					
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2045)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2045)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2045)					
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐			Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐		
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :			Nom et adresse de société tête de groupe :		
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI					
Si oui, indication du logiciel utilisé : SUITE MTAE					
ECF : ☐ Désignation du prestataire :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I			Nom et adresse du conseil :		
32 FIDECY					
AV. CLAUDE DEBUSSY					
92230 GENNEVILLIERS					
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA :			Date : 28042022		
			Lieu : SOISY SOUS MONTMOREN		
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :			Qualité et nom du signataire : LOUIS MARANDAS PRESIDENT		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2022

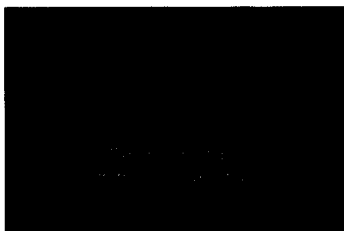
Désignation de l'entreprise **AB PARCS SOMEBA 2021**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2021**

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



AB PARCS-SOMEBA
S.A.S.U. au capital de 528 000 €
30, rue de l'égalité
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ET
RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2021

AB PARCS-SOMEBA
S.A.S.U. au capital de 528 000 €
30, rue de l'égalité
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2021

Monsieur l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AB PARCS-SOMEBA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 20 avril 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1. **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour la présentation des comptes. Dans le cadre de mon appréciation de ces règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

2. Informations relatives au gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Président consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Associé Unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Choisy le Roi, le 8 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Jean Michel HELENNE



BILAN ACTIF

Exercice clos le:					Exercice précédent	
31/12/2021					31/12/2020	
12 mois					12 mois	
	Brut	Amort. prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial	609		609	0.03	609	0.04
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	760 607	628 508	132 098	7.05	141 453	0.35
Inst. techniques, mat. outillage industriel	110 777	28 613	82 164	4.38	92 494	0.12
Autres immobilisations corporelles	58 137	45 665	12 471	0.67	16 534	1.09
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	28 841		28 841	1.54	28 841	1.91
Total de l'actif immobilisé	958 974	702 787	256 186	13.67	179 934	11.41
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commande	541 489		541 489	28.89	270 604	17.20
Clients et comptes rattachés	222 394	16 266	206 127	11.00	109 128	7.22
Autres créances	154 284		154 284	8.23	139 874	9.25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	715 290		715 290	38.16	710 544	46.99
Charges constatées d'avance	1 152		1 152	0.06	2 333	0.15
Total de l'actif circulant	1 634 610	16 266	1 618 343	86.33	1 232 485	81.00
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif	2 593 585	719 054	1 874 530	100.00	1 512 419	100.00

BILAN PASSIF

Exercice clos le:

31/12/2021

12 mois

Exercice précédent

31/12/2020

12 mois

Capital social ou individuel	528 000	28.17	528 000	34.01
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...	183	0.01	183	0.01
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	52 800	2.82	52 800	3.49
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	271 208	14.47	271 208	17.39
Report à nouveau	- 60 816	- 3.24	- 60 816	- 4.02
Résultat de l'exercice	86 876	4.63	- 60 816	- 4.02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	134 903	7.20	137 183	9.07
Total des capitaux propres	1 013 154	54.05	928 538	61.39
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total des autres fonds propres				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 056	2.67	66 576	4.40
Emprunts et dettes financières divers	68 549	3.66	59 937	3.96
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 724	0.11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	631 606	33.69	372 242	24.61
Dettes fiscales et sociales	111 113	5.93	79 823	5.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	50			
Produits constatés d'avance			3 575	0.24
Total des dettes	861 375	45.95	583 881	38.61
Ecart de conversion passif				
Total du passif	1 874 530	100%	1 512 419	100%

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le:					Exercice précédent		Ecart	
31/12/2021					31/12/2020		12	
12 mois					12 mois			
	France	Exportation	Total	%		%		%
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Production vendue de services	1 144 113		1 144 113	100.00	863 036	100.00	281 076	32.57
Chiffre d'affaires net	1 144 113		1 144 113	100.00	863 036	100.00	281 076	32.57
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			23 114	1.98	12 280	1.42	10 833	88.22
Autres produits					5	0.00	- 4	- 87.23
Total des produits d'exploitation			1 167 228	100.00	875 322	100.00	291 906	33.35
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stocks (marchandises)			23 774	2.04			23 774	
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			520 458	44.59	485 237	56.04	35 221	7.26
Autres achats et charges externes			49 080	4.20	45 988	5.25	3 092	6.72
Impôts, taxes et versements assimilés			380 432	32.59	283 707	32.41	96 724	34.09
Salaires et traitements			73 294	6.28	58 421	6.67	14 873	25.46
Charges sociales			25 600	2.19	41 111	4.70	- 15 511	- 37.73
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 525	0.39	4 312	0.49	213	4.96
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 713	0.15	1 243	0.14	469	37.77
Total des charges d'exploitation			1 078 880	92.43	928 821	106.15	158 858	17.27
Résultat d'exploitation			88 348	7.57	- 44 699	- 5.11	133 047	- 297.65
Bénéfice attribué ou perte transférée								
Perte supportée ou bénéfice transféré								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé								
Autres intérêts et produits assimilés			6 966	2.19	7 824	0.88	- 857	- 10.96
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des produits financiers			6 966	0.60	7 824	0.89	- 857	- 10.96
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			290	0.02	373	0.04	- 82	- 22.08
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								
Total des charges financières			290	0.02	373	0.04	- 82	- 22.08
Résultat financier			6 676	0.57	7 451	0.85	- 775	- 10.41
Résultat courant avant impôts			95 024	8.14	- 37 247	- 4.26	132 272	- 355.11

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Exercice clos le: 31/12/2021 12 mois	Exercice précédent 31/12/2020 12 mois	Ecart 12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 179 0.19	500 0.06	2 179
Produits exceptionnels sur opérations en capital			- 500 - 100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 459 0.47		5 459
Total des produits exceptionnels	7 638 0.65	500 0.06	7 138 N.S.
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 003 0.33	- 2 003 - 100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50	6 702 0.77	- 6 652 - 99.25
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 199 0.27	15 363 1.76	- 12 163 - 79.17
Total des charges exceptionnelles	3 249 0.28	24 068 2.75	- 20 819 - 86.50
Résultat exceptionnel	4 389 0.38	- 23 568 - 2.69	27 957 - 118.62
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			12 537
Impôts sur les sociétés	12 537 1.07		12 537
Total des produits	1 181 833 101.25	883 646 100.95	298 186 33.75
Total des charges	1 094 957 7.44	944 463 107.80	150 493 15.93
Bénéfice ou perte	86 876 7.44	- 60 816 - 6.85	147 692.98 - 242.85

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus	13	
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	579 840	
Personnel		
- Congés à payer	37 275	
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer	7 160	
- Autres charges à payer		
Etat	11 428	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	1 152
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	1 152

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	33 000	16
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	33 000	16

AB PARCS-SOMEBA
Société par actions simplifiée au capital de 528 000 €
Siège social : 30 rue de l'Egalité
95230 Soisy Sous Montmorency
422 382 614 RCS Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux juin à 11h30 à Soisy sous Montmorency (95230), la société SA FRANCIS FAYOLLE, S.A., au capital de 1.739.622 euros, dont le siège social est 30 rue de l'Egalité à Soisy sous Montmorency (95230), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 391 661 295, en qualité d'associé unique de la Société AB PARCS SOMEBA, représentée par M. Bruno Fayolle,

Après avoir pris acte que le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Michel HELENNE, régulièrement convoqué, est présent,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis et arrêtés par le Président, la société SA FRANCIS FAYOLLE.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR RAPPELE CI-APRES :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus au Président ;
- Affectation du résultat.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un excédent de 86.876€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de somme visée à l'article 39-4 du CGI.

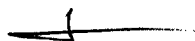
En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter l'excédent de 86.876€ de l'exercice de la manière suivante :

- Compte de « report à nouveau » pour 60.816€ lequel présentera un solde nul ;
- Compte « autres réserves » pour 26.060€ lequel sera porté à 297.268€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.



TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention que se sont poursuivies les conventions suivantes :

- Convention de trésorerie avec la société SA FRANCIS FAYOLLE pour laquelle les avances ont été rémunérées au taux de 1,17 % soit 6.966,87 €.
- Une convention de développement commercial avec la société SA FRANCIS FAYOLLE pour un montant de 4.100€ sur l'exercice 2021.
- Une convention d'assistance et de prestations de services avec la société ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE & FILS pour un montant de 11.100€ sur l'exercice 2021.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
La SA FRANCIS FAYOLLE

